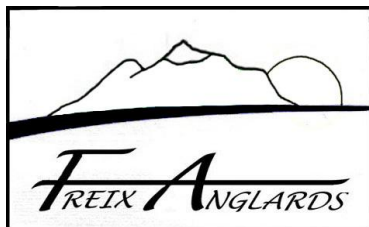


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 21 septembre 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un septembre à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 13/09/2017  
Conseillers en exercice : 8  
Présents : 6  
Votants: 7  
  
Pour: 7  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents** : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE

**Représentés**: Monsieur Nicolas PANIS par Monsieur Patrice FALIES

**Excusés**:

**Absents**: Madame Aurélie BOURZEIX

**Secrétaire de séance**: Monsieur Pierre MAYENOBE



**Objet : DE\_2017\_035 - Travaux presbytère**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu la demande de Monsieur et Madame REY concernant les travaux de restauration du Presbytère,

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer un logement décent à Monsieur et Madame Rey, il est impératif d'effectuer des travaux d'isolation.

Il présente les différentes entreprises qui ont proposé des devis pour l'isolation des combles et le changement des menuiseries.

Il propose également le plan de financement en pièce jointe, et précise que le projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de :

- plan en faveur de la ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- fond Cantal Solidaire (FCS)

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci dessus.
- 1. 4. Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre



- 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses. Celle-ci sera entièrement réalisée pendant le 2ème semestre 2017 et 1er semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de travaux de restauration du presbytère,
- d'adopter le plan de financement exposé,
- de choisir l'entreprise "La Boutique du Menuisier" afin d'effectuer les travaux de modification des menuiseries conformément au devis proposé,
- de choisir l'entreprise "Gonthier Habitat" afin d'effectuer les travaux d'isolation des combles conformément au devis proposé,
- de solliciter les différentes subventions pré-citées,
- d'affecter la somme correspondante au budget principal de 2017,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'intégralité des documents relatifs à ce projet.



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
18 octobre 2017  
et publié ou notifié le 18 octobre 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2017 015-211500723-20170921-DE_2017_035-DE